



Compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2021

Présents : Simone VALOT, Jean-Marie DALOZ, Marilyne FONTANIER, Irène VANDELLE, Christine HUMBERTJEAN, Isabelle KERN, Claire CASENOVE, Alain CUSSEY, Marc CHEVASSU, Jean-Marie PICOT, Yves AL GHAZI, Jean-Noël VALLET et Mathieu LINIGER.

Absents : Aurélien SPRICH et Maxime GIRARDOT .

Secrétaire de séance : Mathieu LINIGER

1. Procès-verbal de la séance du 29 mars 2021

Aucune observation n'est soulevée. Le procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2021 est approuvé à l'unanimité, soit 13 voix Pour.

2. Vote des budgets primitifs 2021

Mme le Maire ainsi que le 1^{er} adjoint, M. Jean-Marie DALOZ, ont rencontré la Trésorière le lundi 12 avril pour finaliser ces budgets. Ils sont annexés au présent compte-rendu

Mme le Maire présente les budgets (*Eau, Assainissement, Bois, Lotissement et Commune*). Tous ces budgets sont votés à l'unanimité soit à 13 voix Pour.

3. Provisions pour risques : principe

Mme le Maire explique que toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de 3 risques principaux :

- La provision pour contentieux ;
- La provision dès l'ouverture d'une procédure collective ;
- La provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers, lorsque le risque de recouvrement est gravement compromis.

Toutefois, la commune peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain. Les services du Trésor souhaitent qu'à compter de cette année, les communes mettent en application ce principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, soit à 13 voix Pour, accepte ce principe de provisions pour tous les budgets à compter de cette année et selon les modalités suivantes :

- . créances non soldées au bout de 2 ans
- . montant de la provision : 20% du montant de ces créances
- . réévaluation : en fonction des encaissements réels et au minimum une fois par an.

4. Demande d'autorisation de passages canadiens : Chemin de Voitey

Pour rappel, Ms LEGRAND, gérants du GAEC de la Percée, ont installé deux passages canadiens depuis plusieurs années sur le chemin communal « Chemin de Voitey ». Ces installations permettent la libre circulation des animaux entre la ferme et les pâtures facilitant le travail des agriculteurs. La commune a demandé à Ms LEGRAND de régulariser cette occupation du domaine public en faisant officiellement une demande et en s'engageant à réaliser des aménagements permettant à tous de pouvoir circuler librement et en sécurité sur ce chemin communal. La demande a été reçue le 9 avril.

Le Conseil Municipal accepte cette demande de régularisation à l'unanimité, soit à 13 voix Pour. Une convention sera rédigée entre Ms Daniel et Antoine LEGRAND, gérants du GAEC de la Percée, et la commune pour préciser les conditions d'occupation du domaine public par ces installations, les aménagements à réaliser et leur délai de mise en œuvre.

5. Questions diverses

- Elections départementales et régionales

Les dates des élections sont fixées aux dimanches 20 et 27 juin 2021. Chaque conseiller devra se rendre disponible pour la tenue du bureau de vote durant un créneau horaire qu'il aura choisi. En cas d'impossibilité, le conseiller empêché devra trouver un remplaçant pour assurer sa permanence. Cette personne devra être inscrite sur les listes électorales de la commune de Liesle.

- Cimetière

Mme le Maire indique que l'employé communal accompagné d'un stagiaire a désherbé le cimetière. Pour l'heure, il n'est donc pas prévu de chantier participatif pour réaliser ces travaux.

- Marquage au sol en traversée de l'agglomération

M. Jean-Noël VALET indique que les marquages au sol en traversée de l'agglomération sur les RD 12 et RD 17 sont très effacés et notamment concernant les passages piétons. M. Mathieu LINIGER indique qu'un rendez-vous et d'ores et déjà pris avec l'employé communal et une entreprise spécialisée dans ce type de travaux pour obtenir dans un premier temps un devis. Une attention toute particulière sera apportée au passage piéton situé sur la RD 17 en bas de la rue des Petits Terreaux où il est constaté de nombreuses infractions des automobilistes roulant à une vitesse jugée élevée et ne respectant pas la priorité aux piétons.

- Banderole pour le camping de Champagne sur Loue

M. Marc CHEVASSU demande si il est possible d'installer une banderole au croisement entre la RD 17 et la RD 12 en direction de Buffard pour signaler le camping de Champagne sur Loue qui rouvre pour cet été. Mme le Maire indique que si cette banderole reste plusieurs mois, une autorisation est à demander au Département gestionnaire des voies. Dans tous les cas, celle-ci devra permettre l'installation de celle indiquant la tenue des marchés.

- Marché mensuel

Il est toujours prévu que le marché des producteurs débute en mai. Pour l'heure, celui-ci peut se tenir selon les mêmes restrictions sanitaires que l'an dernier. Il n'y aura donc pas de buvette. Mme Marilyne FONTANIER indique que peu de producteurs/exposants ont répondu présents pour le moment.

- Comcom Loue Lison

M. Mathieu LINIGER rend compte des échanges du conseil communautaire de la veille et notamment concernant le vote des budgets, des aides octroyées aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire/économique et des points d'avancement des travaux des groupes projets de la commission tourisme.

La séance est levée à 23h15.

Le Maire,
S. VALOT

